1012 (2013-2014) — N° 9

PARLEMENT WALLON

SESSION 2013-2014

24 MARS 2014

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Gouvernement wallon, des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique relevant de la Région wallonne *

AMENDEMENT

proposé par

Mme Simonis

6e session de la 9e législature
* Voir Doc. **1012** (2013-2014)— NOS 1 à 8

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Gouvernement wallon, des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique relevant de la Région wallonne

AMENDEMENT

Au point 3, le mot « signes » est remplacé par le mot « comportements ».

JUSTIFICATION

Nous préférons parler de « comportements » plutôt que de « signes » afin de prendre en compte l'ensemble des comportements qui pourraient contrevenir au principe de neutralité de l'État.

I. SIMONIS